

17 juillet 1935

La collaboration du Parlement et de la Presse

Il faut marquer d'un caillou blanc la date où, à l'issue d'un déjeuner offert par le Président de la Chambre, parlementaires et journalistes ont envisagé des réunions bimensuelles et régulières de représentants de la Chambre et de la Presse.

Cette décision, qui n'est paraît-il pas encore certaine, qui n'a même pas été confirmée par les intéressés eux-mêmes, si elle n'en est qu'au stade préparatoire, il faut en souhaiter et en encourager la réalisation.

Le Parlement et la Presse ont, au Liban, le même rôle à remplir : la discussion des projets du gouvernement, parfois leur suggestion et le plus souvent, même impuissant, leur contrôle.

A la fois ils indiquent la température de l'opinion et ils influent sur elle. Des journalistes se sont faits (ou ont été faits) députés. Et inversement. A l'égard de la politique libanaise, le même idéal de libéralisme les anime les uns et les autres. Presse et Parlement poursuivent également l'établissement d'une collaboration réelle et équitable avec la puissance mandataire. Et ce n'est pas par hasard qu'à un déjeuner quasi historique assistaient surtout les députés signataires de la pétition réclamant le retour de la constitution de 1928, c'est-à-dire le retour de la juste participation des Libanais dans le gouvernement de leur pays.

Cette participation, il y aura plus de chances qu'on l'institue le jour où le mandat se rendra compte que ses amis les plus éprouvés (sans cela siègeraient-ils à la Chambre et leur permettrait-on d'écrire ?) sont tous d'accord pour la réclamer. Il y aura plus de chances pour qu'on donne raison à une thèse le jour où cette thèse deviendrait celle des représentants qualifiés de l'opinion.

C'est pourquoi parlementaires et journalistes de bonne foi doivent s'unir. Une fois de plus, Ils devront faire taire toutes leurs divergences, toutes leurs dissensions politiques, confessionnelles ou personnelles en vue de mener de front – et sans aucune fausse note – la bataille contre les tenants du servage, de la soumission et de la démission.

Pour prouver surtout aux yeux de tous que l'unanimité est faite sur la nécessité de hâter l'émancipation libanaise en passant par le statut indispensable de la collaboration avec la France.